

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : FPCI Experts Génération II

Part : B

Isin : FR001400UVR7

Description : Le FPCI Experts Génération II est un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) non agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Nom de l'initiateur : Scaleup Capital, société de gestion agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le siège social est situé à Cœur Défense - 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense. Pour de plus amples informations, Appelez-le +33(0)1.76.44.10.91

Site Internet de l'initiateur : <https://scaleup-capital.com>

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : FPCI Experts Génération II est un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI).

Objectif : L'objectif d'investissement du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme en atteignant un TRI annuel net supérieur à 10% en investissant directement ou indirectement dans des sociétés non cotées françaises ou de la zone euro et accessoirement de la zone euro, intervenant dans les domaines de l'expertise comptable (cabinets) et de la gestion comptable. (« Sociétés Cibles »)

Le Fonds n'a pas d'indicateur de référence

Le Fonds a été créé afin d'accompagner l'ensemble de la profession comptable dans des projets d'acquisition, de transmission et de développement ou de transformation numérique de cabinets.

Les Investissements seront principalement structurés sous forme de titres de capital, titres donnant accès au capital (obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables ou échangeables en actions, obligations convertibles avec ou sans bons de souscription d'actions, et plus généralement toute forme de titre ou dette échangeable ou convertible), instruments de dette et avances en comptes courants.

Le Fonds est un portefeuille mixte « de Capital Développement, Capital Transmission et Capital Transformation », qui a pour objet la constitution d'un ensemble de participations composé principalement de titres donnant accès au capital (actions simples, actions de préférence, et de manière très minoritaire en obligations convertibles ou remboursables en actions) émis par des entreprises non cotées, françaises officiant dans le secteur de la comptabilité, du commissariat aux comptes, ainsi que des sociétés opérant dans des secteurs connexes à ces activités (audit, rating, certification, éditeurs de progiciels etc.) (les "Sociétés du Portefeuille").

Lors de la Période d'Investissement, la Société de Gestion s'efforcera de structurer un portefeuille équilibrant l'allocation entre chacune des thématiques d'investissement dans la composition du Fonds (Capital Développement, Capital Transmission, Capital Transformation), dans la mesure des opportunités disponibles. Les critères de sélection des Sociétés du Portefeuille reposent notamment sur l'activité, la capacité de management, les projets et la stratégie de développement, la valorisation, la situation financière ou encore la gouvernance.

Le Fonds réalise des Investissements initiaux et complémentaires dans les Sociétés du Portefeuille pendant la période d'investissement (la "Période d'Investissement"), qui commencera à la date à laquelle le Fonds réalise son premier Investissement (autre qu'un investissement dans des Supports Prudents) (le "Premier Jour de la Période d'Investissement") (inclus) et prendra fin à la date intervenant cinq (5) ans après le Premier Jour de la Période d'Investissement (exclu) (la "Date de Clôture"). A compter de la Date de Clôture, la Société de Gestion ne pourra plus procéder à de nouveaux Investissements, à l'exception (i) des Investissements ayant fait l'objet d'engagements contractuels fermes et

écrits conclus par la Société de Gestion, le Fonds et/ou une Holding d'Investissement avant la Date de Clôture, et (ii) jusqu'à la date intervenant sept (7) ans après le Premier Jour de la Période d'Investissement, des Investissements Complémentaires.

Jusqu'à son entrée en période de pré-liquidation ou sa dissolution, le Fonds pourra réinvestir tout ou partie des Coûts d'Acquisition des Investissements cédés et des Sommes Distribuables, étant précisé que le montant total effectivement investi par le Fonds dans les Sociétés du Portefeuille au cours de la vie du Fonds, y compris les montants réinvestis conformément à cet Article, ne devra en aucun cas excéder cent vingt pour cent (120%) de l'Engagement Global.

Le Fonds détiendra au maximum 40% (quarante pour cent) du capital et des droits de vote de toute Société du Portefeuille dans laquelle il est investi. Pour les sociétés d'expertise comptable, cette limite est abaissée à 33% (trente-trois pour cent) de leurs droits de vote.

Afin d'assurer une gestion efficace de ses liquidités, le Fonds pourra investir les sommes momentanément disponibles et en instance d'affectation dans des fonds monétaires ou d'autres titres du marché monétaire ne présentant pas de risque de perte en capital et dans un but non spéculatif (les "Supports Prudents").

Le suivi des investissements est réalisé par l'équipe de gestion de Scale Up et débattu en toute indépendance en comité d'investissement.

Le Fonds respectera le quota fiscal de 75% tel que prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, étant précisé que ces quotas fiscaux constitueront un minimum pouvant être dépassé.

Le quota juridique devra être atteint au plus tard lors de la clôture du deuxième exercice comptable du Fonds.

Durée : Le Fonds a une durée de vie de 8 ans à compter du Premier Jour de la Période d'Investissement, prorogable pour deux (2) périodes successives de 1 année chacune, soit en principe jusqu'au 20 Décembre 2032 et au plus tard jusqu'au 20 Décembre 2034, sauf cas de dissolution anticipée prévus dans le Règlement.

Investisseurs visés : Les souscriptions sont ouvertes aux investisseurs avertis mentionnés à l'article 423-49 du règlement général de l'AMF : (i) les investisseurs mentionnés au I de l'article L.214-160 du Code monétaire et financier, (ii) les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100.000 euros, (iii) les investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 30.000 euros (sous respect de certaines conditions – cf. page 2 du Règlement) et (iv) les investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

RISQUE DE LIQUIDITE : le Fonds ayant vocation à investir dans des titres principalement non cotés ne bénéficiant pas d'une liquidité immédiate et compte tenu des délais de liquidation du portefeuille, le Fonds pourra éprouver des difficultés à céder ou à se faire rembourser ses participations

dans les délais et prix souhaités ou initialement envisagés et les investissements réalisés par le Fonds sont susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. La faible liquidité des investissements dans des sociétés non cotées pourrait entraîner une cession de ces actifs à un montant

Document d'Information Clé

inférieur à leur valorisation et par conséquent une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

RISQUE DE CREDIT : la dégradation de la qualité d'un émetteur peut conduire à une baisse de valeur des instruments émis par celui-ci et affecter défavorablement la valeur liquidative du FPCI Le Fonds pourra souscrire à des obligations remboursables ou convertibles en actions. Les entreprises émettrices pourraient ne pas être en mesure de rembourser ces obligations, ce qui induirait une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Les autres facteurs de risque sont présentés à l'article 1.4 du Règlement.

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 20/12/2032. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant son échéance le 20/12/2034.

Sur une échelle de risque classée de 1 à 7, le Fonds est positionné au niveau du risque le plus élevé. Ce positionnement s'explique par (i) une exposition du Fonds au marché des entreprises non cotées ; (ii) une absence de garantie du capital investi ; (iii) l'ensemble des risques liés aux contraintes de gestion du Fonds.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Investissement : 10 000,00 €		8 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 849,27 €
	Rendement annuel moyen	-4,62%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,160,35 €
	Rendement annuel moyen	1,38%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	27 678,33 €
	Rendement annuel moyen	13,57%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	58 129,33 €
	Rendement annuel moyen	24,61 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir à la fin de la période de référence en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000,00.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance du marché et de la durée de détention du présent produit d'investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes et ne prend pas en compte la situation dans laquelle nous sommes incapables de vous payer.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais éventuels dus à votre conseiller ou distributeur, ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI SCALEUP CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs du fonds étant détenus auprès de notre dépositaire, entité distincte de Scale Up Capital, le fonds ne sera pas affecté par une insolvabilité de l'initiateur.

En cas de liquidation du fonds, les actifs seront liquidés et vous recevrez une part du produit de la liquidation de ces actifs. Cependant, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Aucune garantie ou tout autre système de compensation n'est mis en place permettant de compenser cette perte potentielle.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les chiffres sont calculés sur une hypothèse d'investissement de 10 000 € et sont des estimations qui peuvent être amenées à changer dans le futur. La personne vous vendant ou vous conseillant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

Réduction du rendement	Si vous sortez après 8 ans*
Coûts totaux	7 298,48 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	2,97%

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16,54 % avant déduction des coûts et de 13,07 % après cette déduction.

Document d'Information Clé

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5 % du montant investi / 5 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement prévue dans le Règlement selon les différentes catégories de coûts :

Coûts ponctuels	Coût d'entrée	5,00%	Montant maximum que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. C'est le maximum que vous paierez, il se peut que vous payiez moins.
	Fais de constitution	0,40%	Montant prélevé afin de couvrir les frais de constitution du fonds
	Coût de sortie	0,00%	Il n'y a aucun frais de sortie
Coûts récurrents	Frais de gestion	2,50%	Ce taux de frais est le taux maximum, annualisé sur dix (10) ans, que peut prélever la Société de Gestion.
	Frais de fonctionnement	0,60%	Ce taux de frais est un taux annualisé sur 10 ans. Ces frais sont destinés à différents intervenants dont le Dépositaire, le commissaire aux comptes et le délégué de la gestion comptable et administrative
	Frais de gestion indirects	0,40%	Les frais de gestion indirects sont les frais liés aux investissements dans d'autres parts ou actions d'organismes de placement (commissions de gestion, commissions de souscription et commission de rachat
Coûts accessoires sous certaines conditions	Commission de surperformance	20,00%	20 % de la surperformance au-delà du Hurdle de 10% sur la base de l'accroissement de la valeur liquidative des Parts
	Frais de fonctionnement lié aux investissements	0,30%	Frais de fonctionnement non récurrent lié à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Le Fonds est un fonds fermé. Les investisseurs ne peuvent pas être remboursés sur demande avant la liquidation du Fonds. La durée minimale de détention est de 8 ans à compter de la date de constitution à savoir le 20 Décembre 2024.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de réclamations concernant le fonds et/ou la société de gestion, vous pouvez envoyer un email à complaints@scaleup.group, un courrier à « Scaleup Capital, Cœur Défense - 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense », ou par téléphone au +33(0)1.76.44.10.91.

Vous devrez mentionner vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse email) et décrire l'objet de votre réclamation.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de fonds et le document d'informations clés à jour est également mis à disposition sur le site internet de la société de gestion (<https://scaleup-capital.com/experts-generation>).

La responsabilité de Scale Up Capital ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.